

EXTRAIT DU REGISTRE
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

Séance du 13 Février 2019

L'an deux mille dix-neuf et le treize février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr André VOLLE.

Date de convocation : 05 février 2019.

*Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 15 présents : 09
Votants : 12*

Résultat du vote : Pour : 12 Contre : 00 Abstention : 00

Présents : M. VOLLE – Mme CROZIER – Mme BEUGNET – M. HILAIRE – M. GAUTHIER – M. CORNET – M. JOLLIVET – M. EUVRARD - Mme PEREZ.

Excusés : Mme LEBRAT.

Mme PIQUEMAL a donné procuration à M. EUVRARD.

M. BOUNIARD a donné procuration à M. JOLLIVET.

Mme GRENIER a donné procuration à M. GAUTHIER.

Absents : M. RIFFARD - Mme RAMUS.

Mme Amida PEREZ a été élue secrétaire.

**Objet : Achat des terrains D761 et A1652 à M. COPPIN Emmanuel.
Ouverture de crédits nécessaires au BP 2019 – Budget Principal**

Le Maire expose au Conseil Municipal que M. COPPIN souhaite vendre ses terrains cadastrés :

- D 761 sis Le Clos d'une superficie de 5 410 m².
- A 1652 sis St Martin s'une superficie de 120 m².

La parcelle D 761 est située à côté des terrains communaux dans le prolongement de l'Espace Dupré, en bordure du village. Et la parcelle A 652 est située le long du chemin communal de La Plaine.

.../...

Le propriétaire souhaite vendre ces terrains au prix de 3 318 € pour l'ensemble des parcelles, soit 5 530 m².

Compte tenu du prix demandé et de la situation des terrains qui permettra :

- De pouvoir élargir le chemin communal de La Plaine si besoin,
- D'agrandir l'espace communal et le site DUPRÉ.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'acheter à M.COPPIN Emmanuel les parcelles suivantes :
 - o D 761 sise Le Clos d'une superficie de 5 410 m²,
 - o A 1652 sise St Martin d'une superficie de 120 m².
- **FIXE** le prix d'acquisition à 3 318 € pour l'ensemble des terrains.
- **PRECISE** que les frais d'acte sont à la charge de la Commune.
- **CHARGE** son Maire de signer l'acte et tout autre document nécessaire à l'exécution de la présente décision.
- **DECIDE** d'ouvrir les crédits suivants sur le BP 2019 conformément à l'article L1612-1 du CGCT.

Prog.	Chap.	Intitulé du programme Nature des dépenses	Prévu BP 2018	Montant ¼ BP 2018	Ouverture crédits BP 2019
10007		Aménagement espace Dupré :	171 000 €	42 750 €	
	20	Immobilisation incorporelles	26 000 €	6 500 €	
	21	Immobilisation corporelles	145 000 €	36 250 €	3 500 €

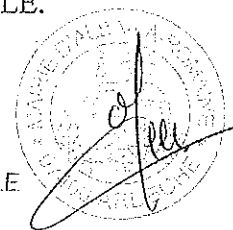
- **AUTORISE** le Maire à mandater les dépenses d'achat de ces terrains comme indiqué dans le tableau ci-dessus.
- **PRECISE** que ces dépenses seront inscrites au BP 2019.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE, le 13 février 2019.

POUR COPIE CONFORME,
Alba La Romaine, le 14 février 2019
LE MAIRE,
André VOLLE.

REÇU A
LA PRÉFECTURE LE

18 FEV. 2019



.../...